GUARDIAN CAPITAL®

APERÇU DU FONDS

Fonds d'innovation et de technologies d'IA Guardian i i³ Série I

30 juin 2026

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds d'innovation et de technologies d'IA Guardian i i³ (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse courriel insights@guardiancapital.com, ou visitez le site www.guardiancapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	(série I) GCG410	**Gestionnaire du Fonds :**	Guardian Capital LP
Date de création de la série :	30 juin 2026	**Gestionnaire de portefeuille :**	Guardian Capital LP
Valeur totale au 30 juin 2026 :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau.	**Distributions :**	Revenu et gains en capital – Annuellement (décembre)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible parce que le Fonds est nouveau.	**Placement minimal :**	500 $ (initial)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds a pour objectif principal de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant dans des sociétés qui pourraient bénéficier des avancées dans le développement et l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle (« IA »).

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 juin 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

Répartition des placements (au 30 juin 2026)

Cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **Élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	**Élevé**

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

Rendements annuels
Cette section vous indique le rendement des parts de série I du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

Meilleur et pire rendement sur trois mois
Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

Rendement moyen
Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 $ dans des parts de série I du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série est nouvelle.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez une plus-value du capital au moyen de placements dans des sociétés qui tirent un revenu du développement et de l'utilisation des technologies d'IA
- vous recherchez une exposition thématique à des actions mondiales
- vous pouvez tolérer un risque de placement élevé
- vous envisagez de détenir ce placement de moyen à long terme

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, y compris sur votre quote-part du revenu et des gains en capital imposables du fonds que vous réalisez au rachat de votre placement. L'impôt à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, du fait que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et du type de revenus du fonds (par ex., des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.). En règle générale, vous ne payez pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou d'autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part du revenu du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu imposable, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment d'un rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre des parts de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de série I.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais d'administration, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais d'administration annuels des parts de série I correspondent à 0,05 % de la valeur de la série. L'investisseur ou le Fonds n'a aucuns frais de gestion à payer à l'égard des parts de série I. Des frais de conseil en placement sont plutôt négociés et payés directement par chaque investisseur dans des parts de série I.

Puisque le Fonds est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi
Aucune commission de suivi n'est payable relativement à cette série.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série I du Fonds

Frais	Ce que vous payez
Honoraires de conseils en placement	Les investisseurs nous paient directement, ou à un membre de notre groupe, des honoraires de conseils en placement négociés. Le pourcentage maximal qui peut être facturé pour ces frais correspond généralement aux frais de gestion de la série A du Fonds, qui sont de 1,20 %.
Frais d'échange	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts de série I que vous échangez. Ces frais sont facturés par la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Nous pouvons demander 2 % de la valeur courante des parts de série I si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours qui suivent leur souscription.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

a) de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;

b) d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
Commerce Court West,
Bureau 2700, C.P. 201,
Toronto (Ontario) M5L 1E8
Site Web : www.guardiancapital.com
Courriel : insights@guardiancapital.com
Sans frais : 1 866 383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.